

REPUBLIQUE FRANCAISE



**VILLE DE NYONS**  
Département de la Drôme

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-47  
du Code Général des Collectivités Territoriales,

**JANVIER – FEVRIER  
2020**

Hôtel de Ville – B.P. 103  
26111 NYONS Cedex  
Tél. : 04 75 26 50 00  
mairiedenyons@nyons.com  
[www.nyons.com](http://www.nyons.com)

Date de parution : 30 mars 2020

## SOMMAIRE

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être réalisée au Secrétariat Général de la Ville de NYONS.

### DELIBERATIONS

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

<b>2020 - 02 - 1</b>	MAISON DES HUILES D'OLIVE ET OLIVES DE FRANCE Approbation de la convention de mise à disposition du bâtiment de la M.H.O.O.F.	P. 6
<b>2020 - 02 - 2</b>	RECHERCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE A.E.P. Approbation du marché pour la réalisation d'un forage d'essai équipé pour l'exploitation	P. 7
<b>2020 - 02 - 3</b>	RECHERCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE A.E.P. Subvention pour la création d'un nouveau captage Quartier les Monges (DETR et Agence de l'Eau)	P. 8
<b>2020 - 02 - 4</b>	AFFAIRES FONCIERES Transfert d'office des voies privées dans le domaine public communal	P. 9
<b>2020 - 02 - 5</b>	AFFAIRES FONCIERES Approbation de la convention entre la commune et la SCI APCG	P. 12
<b>2020 - 02 - 6</b>	AFFAIRES FONCIERES Acquisition des terrains de la Société GMI Quartier Salerand (parcelles AL n° 1342, n°1343 et n°1346)	P. 16
<b>2020 - 02 - 7</b>	AFFAIRES FONCIERES Acquisition de terrain propriété de Mme MONANGE Quartier de la Maladrerie – parcelle AX n° 874	P. 18
<b>2020 - 02 - 8</b>	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE Approbation de la convention pour le déploiement de la Signalisation d'information locale (S.I.L.), la gestion et le renouvellement de la S.I.L.	P. 20
<b>2020 - 02 - 9</b>	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE Approbation de la convention pour le versement d'un fonds de concours au titre des travaux de voirie 2019	P. 20
<b>2020 - 02 - 10</b>	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE Approbation de la convention pour le « logement des travailleurs saisonniers »	P. 21
<b>2020 - 02 - 11</b>	AFFAIRES FINANCIERES Tarifs du Corso 2020	P. 21
<b>2020 - 02 - 12</b>	AFFAIRES FINANCIERES Approbation de l'article L. 1612-1 du CGCT concernant la section d'investissement du Budget Général	P. 22
<b>2020 - 02 - 13</b>	AFFAIRES DU PERSONNEL Approbation de la Convention pour la mise à disposition d'un agent du CCAS à la Mairie de Nyons	P. 23

<b>2020 - 02 - 14</b>	AFFAIRES DU PERSONNEL Indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections	P. 24
<b>2020 - 02 - 15</b>	AFFAIRES DU PERSONNEL Modification du tableau du personnel	P. 25
<b>2020 - 02 - 16</b>	CONTRAT DE CONCESSION EAU POTABLE Approbation de l'avenant n° 1	P. 25
<b>2020 - 02 - 17</b>	MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VINICOLE	P. 26

## DECISIONS

- N° 1** du 6 janvier 2020 relative à une convention avec les Services de l'Etat dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, pour les travaux d'adressage, de mise sous pli et de colisage des documents de propagande électorale de la commune. P. 29  
 RQecette :  
 0,30 € par électeur, pour chaque tour sur la base de 6 listes  
 0,04 € par électeur et par liste pour tout candidat ou liste supplémentaire au-delà de 6 listes.
- N° 2** du 6 janvier 2020 relative à un avenant N° 1 au contrat de bail administratif avec l'entreprise « LES 2A AUTO SAS », pour la location de l'atelier N° 4, d'une superficie de 63 m<sup>2</sup> de superficie, situé au rez-de-chaussée de la Pépinière d'Entreprises. P. 30  
 Durée : un an, soit du 1<sup>er</sup>/02/2020 au 31/01/2021. Loyer mensuel : 340 € charges comprises.
- N° 3** du 15 janvier 2020 relative à une convention avec la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, dans le cadre du programme des vacances d'hiver proposé par l'Accueil de Loisirs Espace Jeunesse et d'un partenariat afin d'organiser un séjour Média à Pont de Barret du 26 au 28 février 2020. Dépense : la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux prendra en charge les frais d'hébergement, de nourriture et de prestations et facturera à la Ville de Nyons le coût du séjour au prorata du nombre de jeunes nyonsais ayant participé. P. 31
- N° 4** du 17 janvier 2020 relative à une convention avec Madame Patricia EMMANUEL-COHEN, auto-entrepreneuse à Nyons, dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités artistiques (poterie) dans les écoles élémentaires publiques, au cours de l'année scolaire 2019/2020 de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le jeudi (périodes 3 et 4). Dépense : 35 € par heure d'animation. P. 32
- N° 5** du 28 janvier 2020 relative à une convention avec l'Association « CROCHES PATTES » (TOULON – 83000), dans le cadre des temps scolaires pour l'animation d'activités culturelles (éveil musical) dans les écoles maternelles publiques, au cours de l'année scolaire 2019/2020 de 9 h 30 à 10 h 30. Ecole Maternelle de Meyne : le mercredi du 15/01/2020 au 24/06/2020 inclus (17 séances) – Ecole Maternelle de Sauve : le jeudi du 12/03/2020 au 25/06/2020 (13 séances). Dépense : 35 € par heure d'animation. P. 33
- N° 6** du 31 janvier 2020 relative à l'achat effectué par Madame Nelly BOURGOGNE d'une plaque de rue, suite à sa demande, portant la mention « La Lézardière ». Recette : 32,62 €. Ce qui correspond au prix de l'acquisition par la commune de ladite plaque. P. 34
- N° 7** du 31 janvier 2020 relative à un contrat avec le « GROUPE LACOSTE – Dactyl Buro Office » (LE THOR – 84250), dans le cadre d'un marché à bons de commande composé de deux lots : P. 35  
Lot n° 1 : Achat de fournitures administratives pour les services municipaux,  
Lot n° 2 : Achat de fournitures scolaires pour les écoles publiques.  
 Dépense :  
Lot n° 1 : de 5 000 € HT à 10 000 € HT par an (48 % sur tout le catalogue, hors prix nets du catalogue et hors prix nets du BPU).  
Lot n° 2 : de 5 000 € HT à 20 000 € HT par an (20 % sur tout le catalogue, hors prix nets du catalogue et hors prix nets du BPU).

- N° 8** du 3 février 2020 relative à un contrat avec le comédien Serge PAUTHE, dans le cadre de Nyons en Scène pour une représentation du spectacle « J'AVAIS 20 ANS », le vendredi 6 mars 2020 à 20 H 30, à l'Ancien Tribunal. Dépense : 600 € HT. P. 36
- N° 9** du 3 février 2020 relative à un contrat avec le groupe « BIG EASY » (TRUINAS – 26460), dans le cadre des fêtes de l'Alicoque pour une animation musicale le dimanche 2 février 2020 de 14 h 30 à 16 h 30, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 700 € TTC. P. 37
- N° 10** du 6 février 2020 relative à une convention avec le « BASKET CLUB NYONSAIS » pour la mise à disposition de deux salariés pendant les vacances de février 2020. Dépense : 297 € TTC pour 27 heures, soit 11 € de l'heure. P. 38
- N° 11** du 11 février 2020 relative à une convention avec la société « ENEDIS » dans le cadre de la construction de la Maison des Huiles et Olives de France, sise 40, place de la Libération, pour le raccordement électrique. Dépense : 5 706,12 € HT. P. 39
- N° 12** du 12 février 2020 relative à un contrat avec la société LOGITUD SOLUTIONS SAS pour la maintenance des logiciels SIECLE COMEDEC (module d'échanges COMEDEC sur l'Etat Civil) et SIECLE (gestion de l'Etat Civil). Durée : 1 an renouvelable 2 fois de manière tacite). Dépense 1 067,48 € HT. Le prix est révisable sur la base de l'indice SYNTEC à la date de renouvellement, selon la formule  $P1 = Po \times (S1 / So)$ . P. 40
- N° 13** du 20 février 2020 relative à une convention avec l'Etat pour le versement par la CAF de l'aide financière au titre de la gestion 2020 de l'aire d'accueil des gens du voyage. Montant provisionnel : 10 797,80 € (6 780,00 € pour les places conformes et 4 017,80 € pour l'occupation prévisionnelle), qui sera versé mensuellement à raison de 899 €. P. 41
- N° 14** du 28 février 2020 relative à un contrat avec la société ORANGE Résoline (LYON – 69924), dans le cadre de la construction de la Maison des Huiles et des Olives de France pour le raccordement et l'équipement au réseau téléphonique et Interne du nouveau bâtiment. Dépense : 1 700,58 € HT. P. 42

<b>ARRETES</b>
----------------

- N° 7** du 3 mars 2020 portant Organisation de la fête foraine et du Corso P. 44
- N° 10** du 27 janvier 2020 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement de la rue Pasteur P. 49
- N° 11** du 28 janvier 2020 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement de la rue du Dr Roux P. 50
- N° 13** du 31 janvier 2020 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement de la rue Théodore Dumont P.51

\* \* \* \* \*